

Municipalité de Cayamant / MRC Vallée-de-la-Gatineau

Élections générales municipales et à la préfecture de la MRC
du 2 novembre 2025

VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Notez qu'en transmettant l'un ou l'autre de ces formulaires (SMR 9.1 et SMR 9.2) à votre municipalité, votre inscription sur la liste électorale de la MRC pour la préfecture se fera automatiquement.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

- Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMR-9.2, ci-joint ;
- Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste et remplissez le formulaire SMR-9.1, ci-joint.

Vous devez transmettre le formulaire à l'adresse suivante: 6, chemin Lachapelle, Cayamant, Québec, J0X 1Y0 ou par courriel à dg@cayamant.ca

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

* Pour que la demande soit valide pour l'élection de 2025, la municipalité doit la recevoir **au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision**. La présidente ou le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.

Coordonnées Présidente d'élection de Cayamant
Madame Cynthia Emond
6, chemin Lachapelle
Cayamant, Québec, J0X 1Y0
819-463-3587 poste 227
dg@cayamant.ca

Présidente d'élection de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
Madame Joanie Courchaine
7, rue de la Polyvalente
C.P. 307, Gracefield, Québec J0X 1W0
819-463-3241